

<b>TYPE DE POLITIQUE :</b>	Liens avec le personnel	<b>N° 904</b>
<b>TITRE DE LA POLITIQUE :</b>	Vérification du rendement de l'organisation	
<b>Adoptée :</b>	le 12 octobre 1997	Page 1 de 2
<b>Révisée :</b>	le 1 <sup>er</sup> avril 2023	

La vérification du rendement de l'organisation est liée à l'évaluation de la direction générale en fonction des politiques du Conseil sur les *Buts/Fins* et sur les *Limites sur les moyens*. Toute évaluation formelle ou non formelle du rendement de l'organisme / de la direction générale peut être établie à partir des données de vérification.

1. Le but de la vérification est de déterminer dans quelle mesure les politiques du Conseil sont respectées. L'information qui ne répond pas à cet objectif ne sera pas considérée comme faisant partie de la vérification. La vérification sera aussi automatique que possible, et le Conseil devra y consacrer un minimum de temps afin que les réunions puissent être utilisées pour créer l'avenir plutôt que pour revoir le passé.
  
2. Une ou plusieurs des trois méthodes suivantes peuvent servir à vérifier si une politique particulière a été respectée :
  - A. Rapport interne : Présentation, au conseil par la direction générale, de l'information sur le respect des politiques.
  
  - B. Rapport externe : Information sur le respect des politiques présentée par un vérificateur externe, un inspecteur ou un juge choisi par le Conseil qui lui fait rapport directement. Ces rapports doivent évaluer le rendement uniquement en fonction des politiques du Conseil, et non pas en fonction de celles d'un interlocuteur externe, à moins que le Conseil ait déjà indiqué que l'opinion de cet interlocuteur est la norme.
  
  - C. Vérification directe du Conseil : Documentation de l'information sur le respect des politiques par un membre, un comité ou l'ensemble du Conseil. Il s'agit d'une vérification effectuée par le Conseil, des documents, des activités ou des circonstances ordonnés par le Conseil qui permettent à une personne « prudente » de vérifier si les politiques sont respectées.

<b>TYPE DE LA POLITIQUE :</b> Liens avec le personnel <b>TITRE DE LA POLITIQUE :</b> Vérification du rendement de l'organisation	<b>N° 904</b>
	Page 2 de 2

3. Toute politique peut être vérifiée par une méthode quelconque, à n'importe quel moment, si le Conseil en décide ainsi. Pour le suivi régulier, toutefois, chaque politique sur les *Buts/Fins* et les *Limites sur les moyens* seront classées par le Conseil selon la fréquence et la méthode.

La liste des fréquences et des méthodes de suivi devrait aussi figurer au calendrier du mois qui convient, et dans chaque politique.

---

#### **VÉRIFICATION**

**MÉTHODE :** Tel que décrit dans la politique

**FRÉQUENCE :** Une fois par année ou au besoin